

CITOYENNETE

Maison de quartier du Centre-Ville Gagarine

Demande d'agrément de préfiguration à la CAF

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme municipal précédent fixait l'objectif de travailler au développement des maisons de quartier. Suite aux Assises de 2010, la Municipalité s'est engagée dans la création d'une Maison de quartier -agrée centre social- au sein de la cité Gagarine-Truillot. La question de l'acquisition de locaux dédiés à ce projet a d'ailleurs été débattue lors d'un premier Bureau Municipal, le 1er octobre 2012.

Dans le cadre de la préfiguration de la Maison de quartier Centre-ville Gagarine, un diagnostic social de territoire a été réalisé entre septembre 2012 et juin 2014. Celui-ci a été restitué à la population à l'occasion de l'inauguration de la Maison de quartier le 17 octobre 2015 en présence de plusieurs centaines d'habitants.

L'objectif de la Maison de Quartier est de dynamiser des actions de proximité, de s'interroger sur les cohérences des actions proposées à la population, de favoriser les échanges intergénérationnels pour retisser du lien social, de valoriser la démarche du mieux vivre ensemble et de contribuer à développer l'initiative citoyenne. Il s'agit donc d'expérimenter en privilégiant la participation des habitants. La démarche s'inscrit dans un processus de développement social local, permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire.

C'est un équipement où doit s'effectuer en priorité un travail social familial et se coordonner des activités socio-éducatives en direction des jeunes. Cette action globale, si elle s'adresse à toute la population, doit être en particulier orientée vers les moins favorisés socialement ou culturellement. L'élaboration de l'action repose sur une prise en compte globale de l'individu, et autant de ses potentialités que de ses difficultés.

Demande d'agrément « de préfiguration » pour 1 an à la CAF¹

La demande d'agrément « centre social » à la CAF ne peut intervenir qu'après avoir établi le projet social de la Maison de quartier. Ce travail doit être mené de manière concertée avec tous les acteurs et notamment en faisant de la place aux habitants. Cette demande d'agrément auprès de la CAF ouvrira un droit à des financements pluriannuels qui contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social.

Pour permettre de mener à bien la construction du projet social, la CAF propose aux futurs centres sociaux un agrément de « préfiguration » ouvrant droit à des financements.

¹ Caisse d'Allocations Familiales

Celui-ci doit faire l'objet d'une demande par la Ville pour permettre de suivre au mieux le planning de la Maison de quartier en assurant une bonne articulation entre le lancement du programme d'animation globale d'octobre 2015 à septembre 2016, et celui de la co-construction du projet social 2016-2017.

Dates	Etapes	Programme d'animation globale	Projet Social ou Projet de Maison
Octobre 2015	Amorcer un travail de coordination entre acteurs ressources	Faire un état des lieux et prioriser les actions et projets de l'année scolaire 2015-2016	Faire un état des lieux et prioriser les axes thématiques d'action
	Déposer un programme succinct de l'activité à la CAF, afin d'obtenir l'agrément de préfiguration du projet de Maison (octobre 2015 à septembre 2016)	Inauguration de la Maison de quartier : Lancement du programme du 1 ^{er} trimestre	Restitution publique du diagnostic, discussion et validation
Novembre 2015	Définir des axes et méthodes de travail du réseau autour de : 1. Programme d'animation globale 2. Elaboration du projet de maison	Suivi du programme d'animation globale : projets en cours et à venir	Proposer, discuter et valider une démarche et un calendrier de co-construction du projet social
Décembre 2015 à Avril 2016	Mener en simultanément le programme d'animation et l'élaboration du projet de Maison	Suivi du programme d'animation globale : projets en cours et à venir + Bilan à mi-parcours	Travailler le projet de la maison de quartier en ateliers thématiques et collectifs
Mai à Août 2016	Finaliser le Projet de Maison, en appui sur l'évaluation de l'année Dépôt du projet à la CAF pour obtenir l'agrément Centre-social	Suivi du programme de l'été + évaluation de la première année de préfiguration	Rédaction du projet de maison Préparer les outils de diffusion du projet de la maison et sa mise en œuvre
Septembre 2016	Lancement du projet de maison élaboré en coordination avec les acteurs ressources du territoire, selon la définition de priorités de l'année en cours		

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la demande d'agrément de préfiguration auprès de la CAF pour la Maison de quartier Centre-Ville Gagarine et de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour l'élaboration de son projet social.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

CITOYENNETE

21) Maison de quartier du Centre-Ville Gagarine

Demande d'agrément de préfiguration à la CAF

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012,

considérant que la Ville souhaite établir une maison de quartier/centre social au sein du quartier Centre-Ville Gagarine et qu'il convient par conséquent, de faire une demande d'agrément « de préfiguration » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

considérant que la demande d'agrément de préfiguration est le préalable à la demande d'agrément centre social,

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

considérant que cet agrément permet à la CAF ainsi qu'à d'autres financeurs potentiels de financer l'élaboration du projet social de la maison,

vu le budget communal,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément de préfiguration d'un centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la maison de quartier Centre-Ville Gagarine à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement, participant à l'élaboration du projet social de ladite maison de quartier et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 DECEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 22 DECEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 18 DECEMBRE 2015